

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 6 novembre 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron  
Siège #2 - Jean-François Labrecque  
Siège #3 - Nicolas Guillemette  
Siège #4 - Mélanie Bolduc  
Siège #5 - Guylain Chamberland  
Siège #6 - Christian Therrien

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

**2024-11-01**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
  - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
  - 7.2 - Avis de motion - Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Armagh**
  - 7.3 - Adoption du projet de règlement 213-2024 « Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Armagh »**
  - 7.4 - Avis de motion - Modification du règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire**
  - 7.5 - Adoption du projet de règlement 214-2024 - Règlement modifiant le règlement 177-2019 « Sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire »**
  - 7.6 - Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue officielle**

- 7.7 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2023-2024
- 7.8 - Établissement du calendrier des séances du Conseil municipal d'Armagh pour l'année 2025
- 7.9 - Dépôt du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil "
- 7.10 - Remerciements à M. Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet Comptables professionnels agréés
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
  - 8.1 - Embauche d'un pompier volontaire - M. Matis Dautrey
  - 8.2 - Démission de M. Jimmy Bouchard-Laflamme - Pompier volontaire
- 9 - VOIRIE
  - 9.1 - Contrat de déneigement - Prise d'eau sèche (rang Saint-Joseph)
  - 9.2 - Mandat de services professionnels - Caractérisation environnementale
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
- 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
  - 13.1 - Demande de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh d'une avance de mise de fonds supplémentaire de 1,8 millions par la Municipalité d'Armagh dans le projet « La rivière qui murmure à la chute »
  - 13.2 - Autorisation de signature - Projet de construction d'un pavillon d'accueil et d'un belvédère au Parc des chutes d'Armagh
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-11-02**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux;

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que les procès-verbaux des séances du 2 et 15 octobre 2024 soient acceptés, tels que rédigés par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-11-03**

### **4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 6 novembre 2024 pour un montant de 370 805.68\$.

AMAZON.CA	BOITE À CLÉS-SERVICE INCENDIE	22,98
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS	FORMATION ABATTAGE MANUEL	459,90
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.	RÉPARER BOUTON D'URGENCE-USINE	482,57
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-NOV.	1 600,50
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	2 MANCHONS NOUV. ENTRÉE D'EAU	77,87

BRASSARD BURO INC.	CHEMISES-PAPIER-ONGLETS	228,83
BRENNTAG INC.	PRODUITS CHIMIQUES-FILTRATION	648,28
CANAC	3 BACS VERTS- 3 BACS BLEUS-VIS	833,14
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.	CONSTRUIRE PALLIERS-ESCALIERS	27 790,61
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.	ESCALIERS ET GARDE-CORPS-PARC	26 786,58
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	AVANCE DE FONDS - SALAIRE D.G.	7 413,52
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE NOVEMBRE-24 PAGES	840,47
EMCO CORPORATION	TUYAU CUIVRE-NOUV. ENTRÉE EAU	718,00
EMCO CORPORATION	8 TÊTES D'ENTRÉE DE SERVICE-AQ	208,98
EMS INFRASTRUCTURE INC.	ÉTUDE CAPACITÉ DES RÉSEAUX	11 210,06
ENTREPRISES ALAIN DANDONNEAU	ÉTENDRE TERRE TERRAIN DE BALLE	862,31
ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. (LES)	RÉPARER BRIS AQUEDUC-URGENCE	17 711,20
ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. (LES)	VERS. #3 - TRAVAUX 8E RANG	146 818,15
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSE EAU USÉE	828,40
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSE EAU POTABLE	370,80
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSE-SUIVI INTERNE	131,07
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSPORT+ANALYSE EAU USÉE	127,62
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	RECHARGE BOUTEILLE D'AIR	16,10
FONDATION HÔTEL-DIEU-DE-LÉVIS	DON-CCOP SANTÉ MONTS BELLECHA.	1 000,00
FQM ASSURANCES INC.	AJUST. ASSURANCE-BIBLIOTHÈQUE	11,99
GROUPE P.G.F. INC.	PELLE-PIERRE-SABLE-ENTRÉE EAU	6 092,97
GROUPE P.G.F. INC.	NIVELEUSE RANGS DE GRAVIER	2 499,27
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION -31 JRS	1 618,55
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-61 JRS	3 248,49
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-30 JRS	559,87
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	453,49
INFO-MANIAC	SUPPORT INFORMATIQUE-ACCÈS	137,97
INFO-MANIAC	SUPPPORT INFORMATIQUE-SÉCURITÉ	68,99
INFO-MANIAC	ANTIVIRUS-ORDINATEUR-BUREAU	87,32
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
ITFACTORY .CA	ENREGISTREUR PORTATIF-BUREAU	160,91
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	ENLEVER FILET DE BALLE	712,85
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	DÉMANCHER LUMIÈRE PARC	319,26
M.R.C. DE BELLECHASSE	7 TRANSPORTS ROLL-OFF-OCT.	3 080,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	AVIS PUBLIC-RÔLE D'ÉVALUATION	44,47
M.R.C. DE BELLECHASSE	SURVEILLANCE TRAV.-8ÈME RANG	9 968,76
M.R.C. DE BELLECHASSE	GESTION ACTIFS-PLATEFORME GÉOM	710,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	DÉPÔT DEMANDE AIDE FIN.-PAVL	1 012,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	PLAN-IMPLANTATION PONCEAU F.E.	1 395,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	4 TRANSPORTS ROLL-OFF-OCTOBRE	1 760,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUSTEMENT INST. SEPTIQUE 2024	270,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	2 MANCHONS-NOUV. ENTRÉE D'EAU	88,49
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	CRÉDIT MANCHONS-ENTRÉE D'EAU	- 14,95
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	EAU - GARAGE	6,49
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	ÉTENDRE TERRE-EXCAVATION	561,94
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	EXCAVER RUES POUR ASPHALTE	390,92
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	EXCAVER ASPHALTE-PONCEAU	317,62
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-OCTOBRE	18 798,98
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	AJUSTEMENT DE FACTURE-S.Q.	- 2 000,00
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE DU 2-08-2024	821,68
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE-16 SEPTEMBRE	299,56
NOVACO	PAPIER HYG.+NETTOYEUR CUVETTE	69,95
NOVACO	CHIFFON WYPALL-BLOC SANITAIRE	143,24
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	RÉPARER CONNECTION USINE FILT.	1 550,64
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP-USINE FILTRATION	17,72
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	FIL VORTEX-DÉBROUSSAILLEUSE	26,39
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	COMPACTEUR-NOUV. ENTRÉE D'EAU	258,00

PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQU+EG-INCENDIE	640,37
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMALIERS-NOVEMBRE	86,23
PAVAGE SCELLANT JIRICO INC.	TRAVAUX DE PAVAGE MAN.+MÉCAN.	39 755,71
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	FUEL LINE-SCIE À ASPHALTE	7,31
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	ANTIGEL-BORNES SÈCHES	131,99
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	VIS-BOUCHER TROUS BOLLARDS	73,78
PUBLITEX 1985 INC.	1000 ENVELOPPES 2 FENÊTRES	120,72
PUROLATOR INC.	TRANSPORT PLAQUE SIGNALISATION	10,40
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - OCTOBRE	9 590,88
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-OCTOBRE	8 074,54
SERRURIER RIVE-SUD INC.	DÉVEROUILLER PORTE CASERNE	397,59
SERV. DÉPRÉDATION LAURENTIDES-APPALACHES	VÉRIF.CASTORS-RG FO.+ST-CHAR.	287,44
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE NOUV. NUMÉRO CIVIQUE	19,49
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAU ÉMISSAIRE D'EAUX USÉES	45,94
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX INTERDICTION FUMER	233,86
SIGNALISATION LÉVIS INC.	10 POTEAUX MTQ + 5 POTEAUX 8'	726,64
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL NOVEMBRE	138,83
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIELS	40,36
TELUS - KOODO MOBILE	MINUTES CELLULAIRE VOIRIE	17,25
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL+ FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	567,18
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT DE SERVICE PHOTOC. D.G	55,88
TRANSPORTEURS EN VRAC RIVE-SUD INC.	TRANSPORT-NOUV. ENTRÉE D'EAU	2 326,36
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS #2	574,88
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERVICES PROF. CONTRAT-FINANCE	436,91
USINAGE XPRESS DE BEAUCE INC.	RÉPARER POULIE USINE D'ÉPURAT.	839,39
VALVES ET POMPES RENÉ LÉVESQUE	ENTRETIEN DES VALVES-FILTRAT.	1 270,47
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,58

Il a été demandé de retirer la somme de 7 413.52 \$ pour l'avance de fonds – Salaire D.G. de la Corporation des Loisirs et des Parcs.

Pour: Marie-Ève Caron, Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette, Christian Therrien

Contre: Guylain Chamberland, Mélanie Bolduc

Adopté majoritairement par les conseillers.

## **5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**

## **6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **7 - ADMINISTRATION**

### **7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 16 octobre 2024 est déposé à tous les élus municipaux.

### **7.2 - Avis de motion - Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Armagh**

**Avis de motion** est par la présente donné par Christian Therrien, conseiller qu'à une prochaine séance du Conseil de la Municipalité d'Armagh, un règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Armagh sera soumis pour adoption par le Conseil. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2024-11-04

### **7.3 - Adoption du projet de règlement 213-2024 « Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Armagh »**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au Conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Armagh désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que le projet de règlement 213-2024 relatif à la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité d'Armagh soit adopté à la prochaine séance de ce Conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **7.4 - Avis de motion - Modification du règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire**

Avis de motion est par la présente donnée par Mélanie Bolduc, conseillère, qu'à la prochaine séance du Conseil de la Municipalité d'Armagh, un règlement modifiant le Règlement 177-2019 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire sera soumis pour adoption par le Conseil. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2024-11-05**

#### **7.5 - Adoption du projet de règlement 214-2024 - Règlement modifiant le règlement 177-2019 « Sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 177-2019 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 5 février 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (« CM »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier le présent Règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le projet de règlement 214-2024 modifiant le Règlement 177-2019 « Sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire » soit adopté à la prochaine séance de ce Conseil.

Adopté unanimement par les conseillers

2024-11-06

#### **7.6 - Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue officielle**

**ATTENDU** la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

**ATTENDU QUE** la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

**ATTENDU QUE** la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

**ATTENDU** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité d'Armagh;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité d'Armagh »;

Que la Directive de la Municipalité d'Armagh remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera:

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la Municipalité;
- diffusée au personnel de la Municipalité d'Armagh;
- révisée au moins tous les cinq ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **7.7 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2023-2024**

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2024.

2024-11-07

### **7.8 - Établissement du calendrier des séances du Conseil municipal d'Armagh pour l'année 2025**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu'avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires et déterminer le jour et l'heure de début de chaque séance pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2025, qu'elles auront lieu le mercredi et débiteront à 19h30.

<b>CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2025</b>			
15 janvier	2 avril	9 juillet	1 octobre
5 février	7 mai	13 août	12 novembre
5 mars	4 juin	3 septembre	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **7.9 - Dépôt du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil "**

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

2024-11-08

### **7.10 - Remerciements à M. Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet Comptables professionnels agréés**

**ATTENDU** l'implication de M. Raymond Godbout, CPA de la firme Lemieux Nolet, depuis 2003 au sein de la Municipalité d'Armagh;

**ATTENDU** le professionnalisme, le dévouement et l'expertise dont M. Godbout a fait preuve tout au long de ses années de service auprès de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

QUE le Conseil municipal d'Armagh exprime sa reconnaissance à M. Raymond Godbout, CPA, pour ses nombreuses années de service et pour la qualité de son travail.

QUE cette résolution lui soit transmise en guise de remerciement et d'appréciation pour sa contribution à la Municipalité d'Armagh et lui souhaite une retraite des plus heureuses, remplie de santé, de bonheur et de succès dans tous ses projets personnels.

Adopté unanimement par les conseillers.

**8 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**2024-11-09**

**8.1 - Embauche d'un pompier volontaire - M. Matis Dautrey**

**ATTENDU QUE** le Service de sécurité incendie d'Armagh est toujours à la recherche de pompiers volontaires afin de soutenir sa brigade de pompiers;

**ATTENDU QUE** M. Matis Dautrey s'engage avec le Service de sécurité incendie à respecter les politiques et procédures de même que l'engagement minimal requis de présence lors des activités, formations, pratiques et interventions, et ce pour plus d'un minimum de 3 ans;

**ATTENDU QU'**un nouveau pompier requiert plus de 2 ans de formation et d'expérience avant d'être pleinement efficace et que celui-ci a déjà une portion de formation réalisée avec l'équipe de Saint-Raphaël et d'Armagh;

**ATTENDU** la recommandation d'embauche de M. Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil, suite à la recommandation de M. Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh, procède à l'embauche de M. Matis Dautrey à titre de pompier volontaire au sein de la brigade d'Armagh.

Que celui-ci s'engage à signer et à respecter l'entente de travail des membres du Service de sécurité incendie d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-11-10**

**8.2 - Démission de M. Jimmy Bouchard-Laflamme - Pompier volontaire**

**ATTENDU QUE** M. Jimmy Bouchard-Laflamme a informé M. Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie qu'il doit quitter la brigade d'incendie d'Armagh à cause d'un changement de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil, accepte la démission de M. Jimmy Bouchard-Laflamme en tant que pompier volontaire et le remercie pour son implication au sein de la brigade d'incendie et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 9 - VOIRIE

2024-11-11

### 9.1 - Contrat de déneigement - Prise d'eau sèche (rang Saint-Joseph)

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement pour la prise d'eau sèche située dans le rang Saint-Joseph doit être renouvelé pour l'année 2024-2025;

**ATTENDU QUE** Monsieur Patrick Leblond a été référé pour ledit contrat auprès de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a retenu son offre de service pour un montant de 450\$ taxes en sus;

#### EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil municipal autorise l'octroi de contrat à M. Patrick Leblond pour le déneigement de la prise d'eau sèche située dans le rang Saint-Joseph au prix de 450\$ taxes en sus pour l'année 2024-2025.

Adopté unanimement par les conseillers

2024-11-12

### 9.2 - Mandat de services professionnels - Caractérisation environnementale

**ATTENDU QUE** le Service Infrastructures de la M.R.C. de Bellechasse a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) laboratoires pour la fourniture de services professionnels concernant la caractérisation environnementale en lien avec les travaux d'implantation d'un ponceau situé sur le rang de la Fourche Est;

Fournisseur	Prix avant taxes
Groupe Géos	3 910.00\$
Nvira	4 950.00\$

#### EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil, suite à la recommandation du Service Infrastructure de la M.R.C. de Bellechasse, octroie le contrat à Groupe Géos, le plus bas soumissionnaire pour la somme de 3 910.00\$ avant taxes pour la fourniture de services professionnels concernant la caractérisation environnementale en lien avec les travaux d'implantation d'un ponceau situé sur le rang de la Fourche Est.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

## 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

## 12 - LOISIRS ET CULTURE

### **13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES**

2024-11-13

#### **13.1 - Demande de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh d'une avance de mise de fonds supplémentaire de 1,8 millions par la Municipalité d'Armagh dans le projet « La rivière qui murmure à la chute »**

**ATTENDU QUE** la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh poursuit son projet « La rivière qui murmure à la chute »;

**ATTENDU QUE** la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh a déposé diverses demandes d'aides financières et de commandites auprès de plusieurs ministères et fournisseurs et elle est toujours en attente d'un retour de ceux-ci;

**ATTENDU QUE** le financement du projet est achevé à 70% et que toutes les contributions, non remboursables et conditionnelles à l'attachement du montage financier du projet "La rivière qui murmure à la chute" avant le 7 janvier 2025, seraient perdues;

**ATTENDU QUE** la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh demande à la Municipalité une avance de fonds supplémentaire de 1,8 million afin d'attacher le montage financier nécessaire à la réalisation du projet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil accepte de verser à la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh une avance de fonds supplémentaire de 1,8 million afin de lui permettre d'attacher le financement du projet « La rivière qui murmure à la chute ».

Que cette mise de fonds supplémentaire de 1,8 million s'ajoute à l'avance de mise de fonds de 20 % déjà prévue de 1 587 792 \$, pour un total de 3 387 792\$ qui sera financée par un règlement d'emprunt conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour : Marie-Ève Caron, Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette, Christian Therrien  
Contre : Mélanie Bolduc, Guylain Chamberland

Adopté majoritairement par les conseillers.

2024-11-14

#### **13.2 - Autorisation de signature - Projet de construction d'un pavillon d'accueil et d'un belvédère au Parc des chutes d'Armagh**

**ATTENDU QUE** la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh a présenté une demande d'aide financière en vertu du Programme pour la croissance du Touriste à l'Agence de développement économique du Canada au mois d'août dernier pour des travaux de construction d'un pavillon d'accueil et d'un belvédère au Parc des chutes d'Armagh;

**ATTENDU QUE** l'Agence de développement économique du Canada demande à la Municipalité d'Armagh de confirmer qu'il est juridiquement possible pour la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh de réaliser seul et de façon autonome lesdits travaux conformément à la législation applicable et notamment à la *Loi sur les compétences municipales RLRQ c C-47.1.*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et la Corporation sont actuellement en

négociation pour la conclusion d'une entente pour la réalisation des travaux et leur financement:

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que la Municipalité d'Armagh autorise Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité d'Armagh l'attestation de la Municipalité soumise par l'Agence de développement économique du Canada accompagnée de la lettre préparée à l'attention de M. Steve Leclerc.

Pour: Marie-Ève Caron, Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette, Christian Therrien  
Contre: Mélanie Bolduc, Guylain Chamberland

Adopté majoritairement par les conseillers.

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)**

**2024-11-15**

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Qu'à 20 : 31, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Suzie Bernier, mairesse

---

Sylvie Vachon, directrice générale  
et greffière-trésorière